

**Propositions financières Budget Primitif 2013**

**Rapport n° CG/2012/149**

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la fixation des crédits budgétaires pour 2013 pour la politique en matière de lieux d'accueil du public dans le cadre des missions d'actions sociales du Département.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction des Unités Territoriales	11 153 000 €
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	1 220 000 €
PAP	Service des établissements et institutions	437 777 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12 810 777 €</b>

**4611 - Unités territoriales d'action médico-sociale**

Les unités territoriales d'action médico-sociale conduisent des actions collectives au profit des usagers, dans le cadre d'une politique globale de prévention.

L'action collective est un mode d'intervention en travail social qui favorise des réponses plus globales au profit d'usagers rencontrant les mêmes difficultés sociales. Elle repose sur la participation des usagers et permet, en y associant les partenaires locaux, d'inscrire le territoire dans une démarche de développement social. Les crédits alloués à chaque unité territoriale sont identiques à 2012 soit 2 000 €.

Par ailleurs 15 000 € sont prévus pour le financement d'une recherche action « territorialisation et cohésion sociale : comment renforcer les démarches de prévention et de développement social » menée par l'ODAS (Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée), pour laquelle le Bas-Rhin s'est porté candidat.

**4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)**

Les crédits prévus au BP concernent les subventions versées aux communes ou communautés de communes pour des centres médico-sociaux (CMS) inscrits aux contrats de territoire.

Il s'agit des crédits de paiement 2013 pour le CMS de la Canardière à Strasbourg-Meinau (subvention de 953 177 € attribuée en 2012) et des opérations susceptibles d'être financées en 2013 notamment Schweighouse-sur-Moder et Pfaffenhoffen.

La diminution des crédits s'explique par l'achèvement de plusieurs projets en 2012 (Truchtersheim, Soultz-sous-Forêts, Hochfelden et Strasbourg-Montagne Verte).

**4613 - Convention avec la ville de Strasbourg**

Les crédits relatifs à ce mode d'action permettent de rembourser à la ville de Strasbourg les dépenses qu'elle engage pour l'exercice des missions sociales déléguées en ce qui concerne les frais de fonctionnement et les frais de personnel.

Le remboursement à la Ville de Strasbourg fait l'objet d'une dotation unique (nouvelle convention adoptée en séance plénière du 25 octobre 2010). Celle-ci fluctue en fonction du taux d'évolution de la masse salariale de la Ville de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin sur la base d'une quote-part de 50% pour chacune des collectivités. Ce taux d'évolution induit pour 2013 une augmentation de la dotation de 0.43% soit un montant porté à 11 123 024.22 €.

#### **4614 - Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux (CMS)**

##### **CMS de Schirmeck :**

L'opportunité de racheter le bâtiment propriété de la ville et occupé par les services sociaux départementaux permet de regrouper une partie importante du CMS sur Schirmeck et aussi de créer un point habitat. L'acquisition sera finalisée en 2013. Les études de conception en cours permettront de lancer l'appel d'offres travaux début 2013. La livraison finale du bâtiment rénové interviendra en 2014.

##### **CMS de Mutzig :**

Les locaux actuels mis à disposition par la mairie sont difficiles d'accès pour le public. Le Département du Bas-Rhin a acheté en 2012 un lot de copropriété non aménagé d'environ 140 m<sup>2</sup> auprès du promoteur AGORA de Colmar qui a réalisé un bâtiment en R+1 et combles avec ascenseur sur le site de l'ancienne brasserie.

Les travaux en cours seront achevés en décembre 2012, ce qui devrait permettre une ouverture au public d'ici la fin 2012.

##### **UTAMS de Wissembourg – Acquisition et travaux :**

Les services sociaux sont actuellement éclatés sur trois sites à Wissembourg. Alors qu'il était initialement envisagé de procéder à l'extension de l'UTAMS située place des Carmes à Wissembourg, une opportunité immobilière s'est présentée. La Ville de Wissembourg et le Département du Bas-Rhin ont décidé d'échanger leurs propriétés immobilières afin que l'UTAMS ainsi que l'antenne locale de la Maison du Conseil Général (MCG) soient dorénavant basées à la Commanderie (acheté par le Conseil Général à la Ville) et que l'immeuble place des Carmes soit racheté par la Ville de Wissembourg. La finalisation des actes fonciers est prévue d'ici la fin 2012, et l'emménagement de l'UTAMS à la Commanderie en 2013. Les travaux seront réalisés en deux tranches, l'une dite rapide afin de permettre d'accueillir les services basés place des Carmes et quai des Frères en août 2013, l'autre plus longue devant permettre d'accueillir l'ESPAS et la MCG se finalisera en 2014.

##### **UTAMS de Saverne :**

Les services sociaux sont actuellement éclatés sur trois sites à Saverne. Leur regroupement sur l'actuelle UTAMS moyennant son extension est prévu. L'année 2013 permettra de finaliser les études de programmation.

##### **CMS de Wasselonne :**

Il a été négocié l'achat à la SIBAR de locaux d'une surface de 282 m<sup>2</sup> sur les deux premiers niveaux d'un bâtiment principal à reconstruire sis 20 rue de la gare, afin de permettre l'accueil du CMS, suite à l'évolution du nombre d'agents liée à un renforcement de la territorialisation. Les travaux menés par la SIBAR ont démarré en septembre 2011 mais ont été interrompus suite à un recours déposé au tribunal administratif par un riverain. La reprise du chantier est attendue début 2013 pour permettre une livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4611	Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (fonctionnement)	14 000,00 €	29 000,00 €
4612	Centres médico-sociaux (subvention d'investissement aux communes)	750 000,00 €	437 777,00 €
4613	Convention avec la Ville de Strasbourg	11 124 000,00 €	11 124 000,00 €
4614	Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux	420 000,00 €	1 220 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

- *approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013*
- *approuve le taux d'évolution 2013 à 0,43 % de la dotation allouée à la Ville de Strasbourg pour les missions sociales déléguées, soit un montant de 11 123 024,22 €.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL